



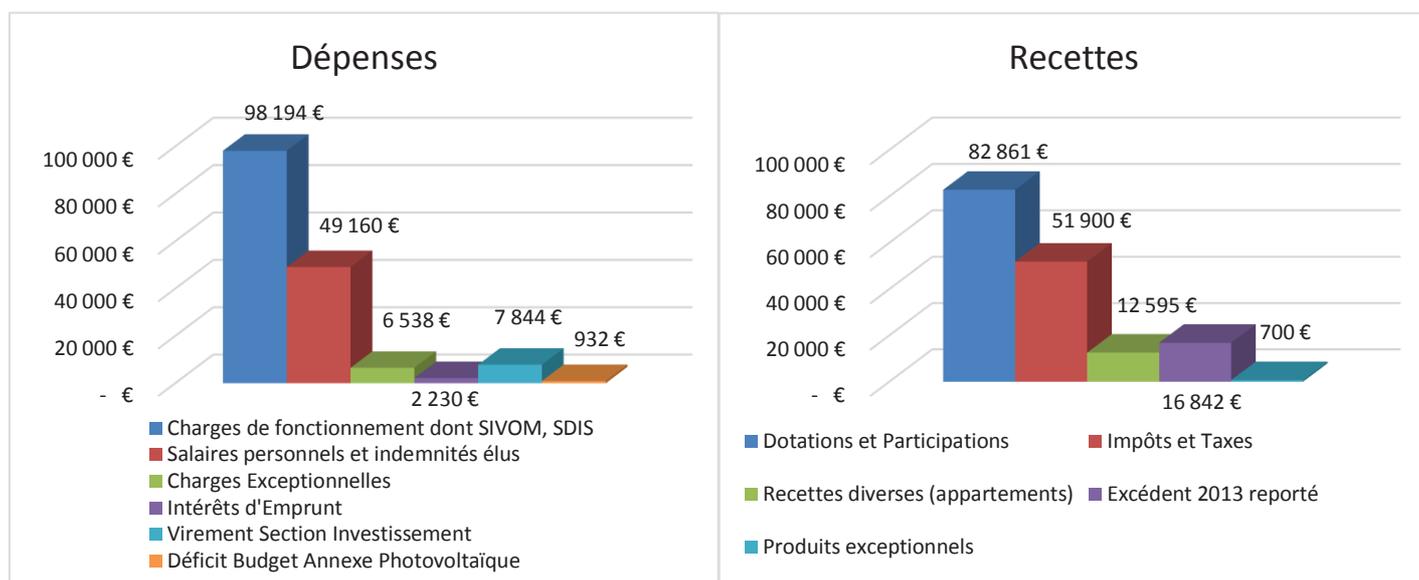
# Le budget principal 2014

Le budget principal de l'année 2014 a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 25 avril. Il se décompose comme suit :

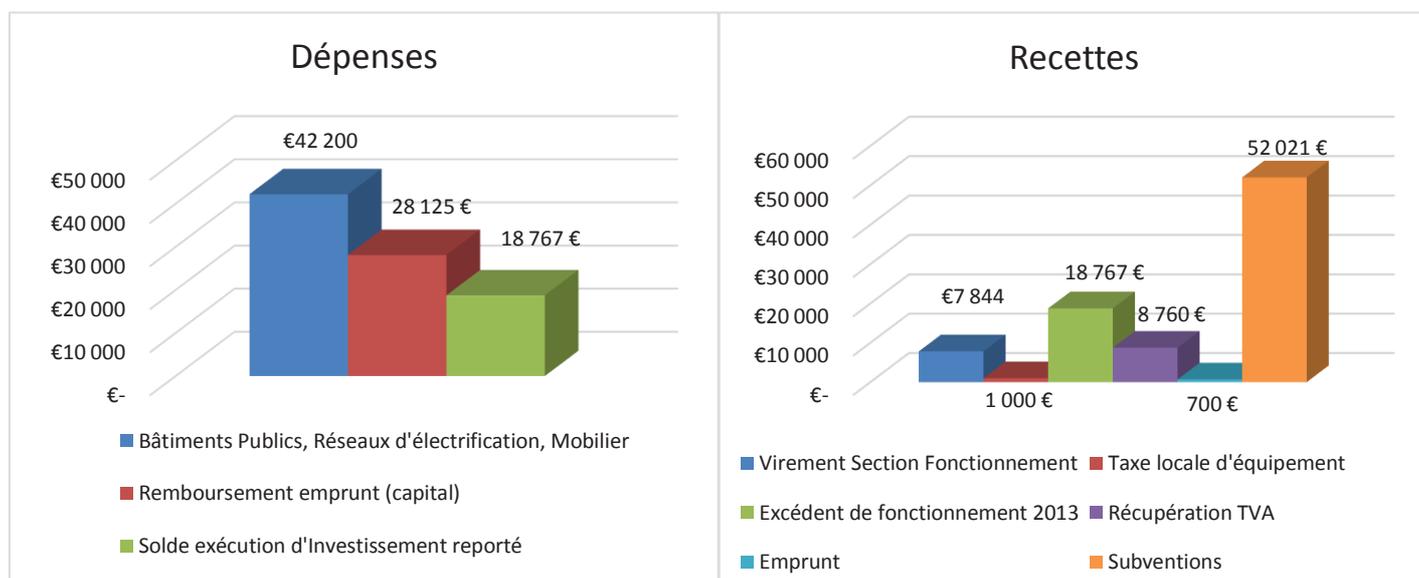
- ✓ Section de Fonctionnement : **164 898,00 €**
- ✓ Section d'Investissement : **89 092,00 €**

Chacune de ces sections présente un équilibre entre les dépenses et les recettes, comme détaillé sur les graphiques.

## FUNCTIONNEMENT



## INVESTISSEMENT

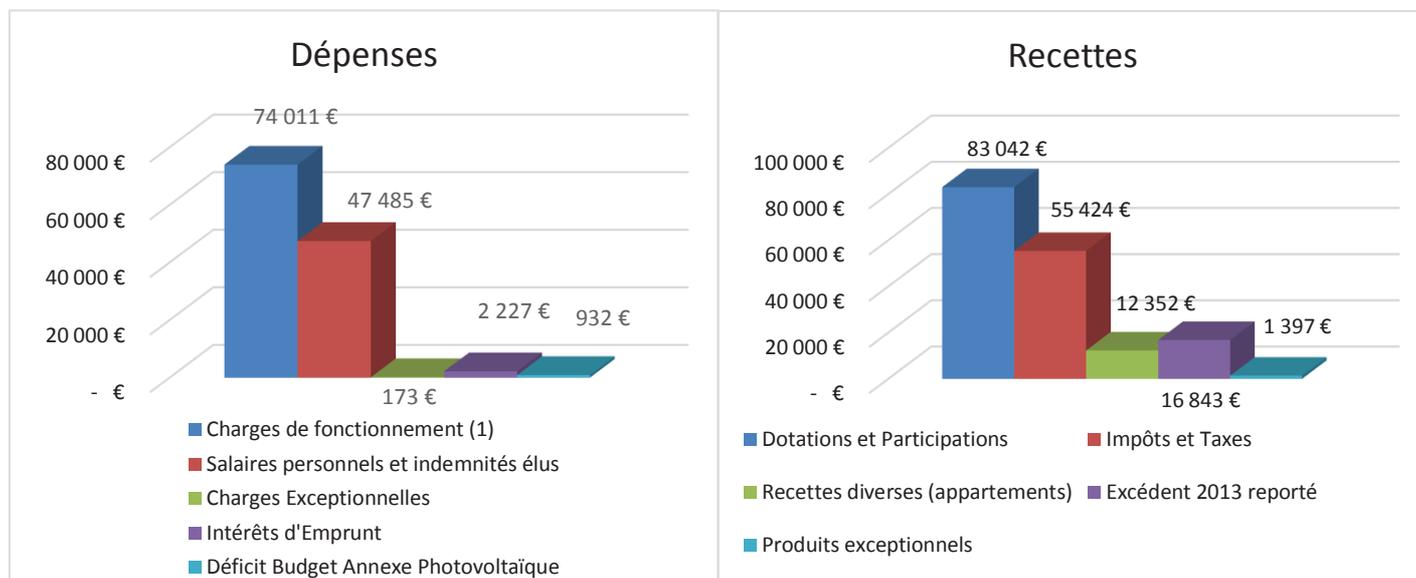




# Le compte administratif 2014

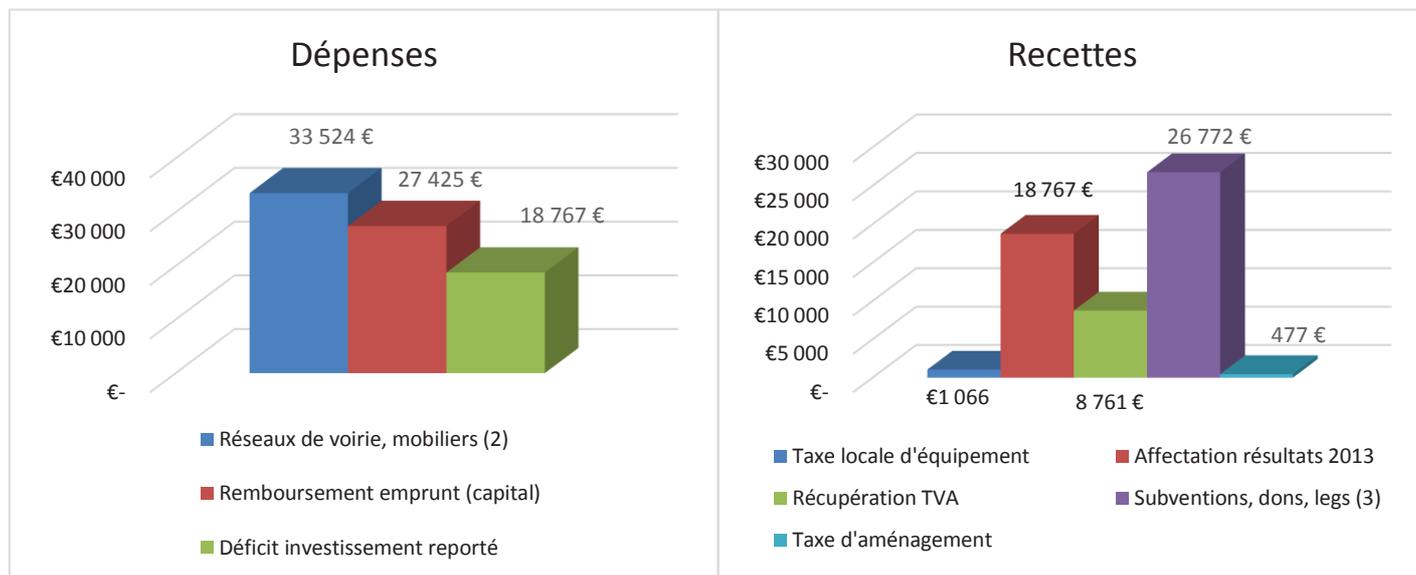
Le compte administratif, approuvé par le Conseil Municipal le 27 février 2015, fait apparaître un excédent de fonctionnement de **44 231,49 €** se traduisant par le résultat précédent (excédent de 16 842,55 €) et le résultat de l'exercice actuel (excédent de 27 388,94 €). Le solde d'exécution d'investissement dégage un besoin de financement de **23 873,45 €**.

## FONCTIONNEMENT



(1) dont Sivom 24 872,50 € ; Reversement FNGIR 10 189,00 € ; Service incendie 7002,81 €.

## INVESTISSEMENT



(2) dont 33 024,26 € pour l'éclairage public.

(3) dont 16 915,66 € de la Fondation du Patrimoine ; 1600,00 € reliquat de la carte communale ; 8256,05 € versés par le Syndicat d'Électrification pour l'éclairage public.

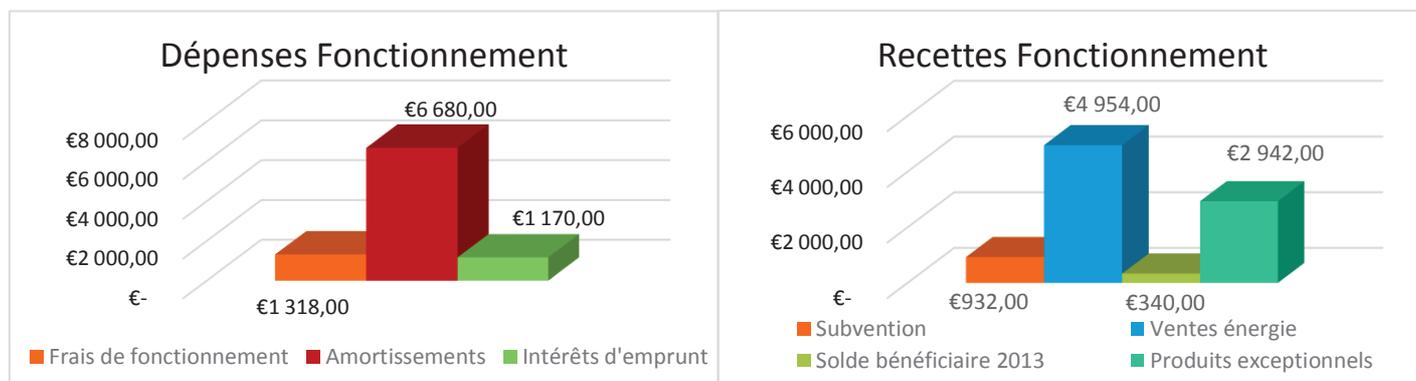


# Budget Annexe Photovoltaïque 2014

Également approuvé par le Conseil Municipal le 25 avril, le budget annexe Photovoltaïque de l'année 2014 se décompose, pour chaque section, comme suit :

Fonctionnement : **9 168,00 €**

Investissement : **7 270,00 €**



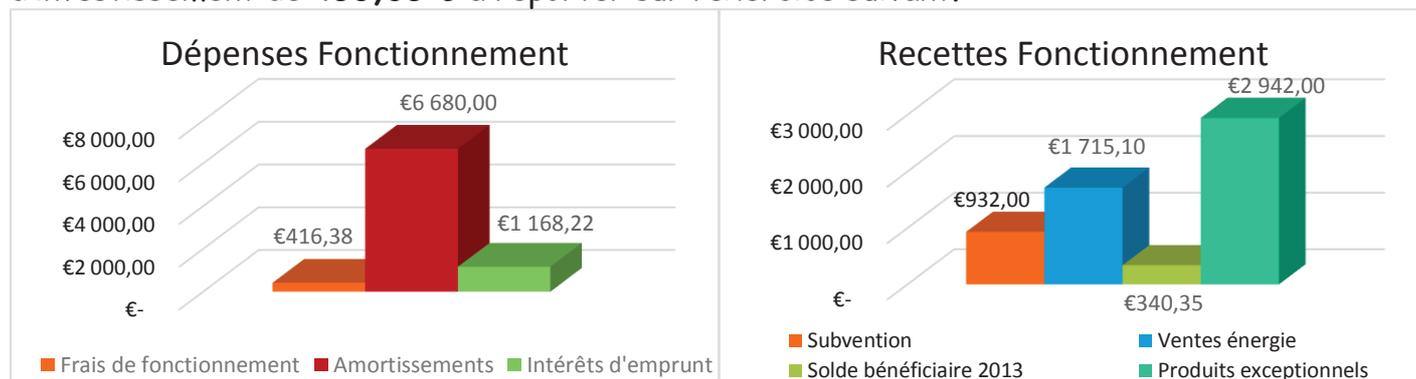
DEPENSES INVESTISSEMENT	
Subventions Reçues	2 942 €
Remboursement Capital	3 282 €
Report du déficit 2013	590 €
Équilibrage Budget	456 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
Affectation des résultats 2013	590 €
Amortissement des immobilisations	6 680 €



# Compte Administratif Photovoltaïque 2014

Le compte administratif du Budget Photovoltaïque, approuvé le 27 février 2015, par le Conseil Municipal, fait apparaître un déficit de fonctionnement cumulé de **2 335,15 €** et un excédent d'investissement de **456,35 €** à reporter sur l'exercice suivant.



Il s'avère que l'installation photovoltaïque n'a produit que la moitié de la capacité proposée au cours des années 2013 et 2014. Aussi, une inspection est en cours.

DEPENSES INVESTISSEMENT	
Subventions Reçues	2 942,00 €
Remboursement Capital	3 281,65 €
Report du déficit 2013	589,65 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
Affectation des résultats 2013	589,96 €
Amortissement des immobilisations	6 680,00 €

# Les quatre taxes communales

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2014.

Détail des ressources fiscales de notre commune :

Libellés	Bases 2014	Taux 2013	Taux 2014	Produits assurés
Taxe d'habitation	164 514 €	12.67 %	12.67 %	20 844 €
Foncier bâti	103 200 €	8.99 %	8.99 %	9 278 €
Foncier non bâti	29 100 €	54.75 %	54.75 %	15 932 €
			<b>TOTAL</b>	<b>46 054 €</b>
+ Allocations compensatrices versées par l'état au titre des divers allègements				+9 370 €
- Prélèvement GIR (garantie individuelle de ressources)				- 10 189 €
<b>Montant total des ressources fiscales de la commune pour 2014</b>				<b>45 235 €</b>

Ces taux ne concernent que la part communale de nos impôts.

Ci-dessous, pour une valeur de 100 €, vous trouverez la répartition des différents prélèvements effectués sur les taxes communales :

